



## Formulaire de vote pour l'assemblée générale spéciale du 29 mars 2024

Ce formulaire de vote dûment complété, daté et signé doit être reçu par Intervest Offices & Warehouses S.A. (« la Société ») **au plus tard le samedi 23 mars 2024** et peut être remis de la manière suivante.

1. Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA, Uitbreidingstraat 66, 2600 Berchem, à l'attention de Kevin De Greef.
2. Par e-mail : [AlgemeneVergadering@intervest.eu](mailto:AlgemeneVergadering@intervest.eu)

Les actionnaires sont priés de transmettre ce formulaire de vote signé à la société par e-mail ([AlgemeneVergadering@intervest.eu](mailto:AlgemeneVergadering@intervest.eu)).

Le (la) soussigné(e),

<b>Entité légale</b>	
Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège :	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représenté par (nom et fonction) :	

<b>Personne physique</b>	
Nom et prénom :	
Résidence :	

Déclare à la Date d'Enregistrement être titulaire de:

..... actions dématérialisées

ou

..... actions ordinaires nominatives

de la société anonyme « **INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES** », dont le siège social est établi à 2600 Berchem -Anvers, Uitbreidingstraat 66 et dont le numéro d'entreprise est 0458.623.918 (RPR Anvers, division d'Anvers), et

exerce son droit de vote sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale du **vendredi 29 mars à 10h30** au siège de la société à 2600 Berchem (Anvers), Uitbreidingstraat 66 dans le sens suivant (cfr. ordre du jour ci-joint et publié au Moniteur belge, dans De Standaard et sur le site web de la Société ([www.intervest.eu](http://www.intervest.eu)) :

Point de l'ordre du jour	Instructions sur l'exercice des droits de vote		
	Pour	Contre	Abstinence
1. Ratification de la cooptation de M. Michiel Celis et de sa réélection en tant que membre du conseil de surveillance.			
2. Ratification de la cooptation de M. Max Mather et de sa réélection en tant que membre du conseil de surveillance.			
3. Ratification de la cooptation de M. Avi Banyasz et de sa réélection en tant que membre du conseil de surveillance.			
4. Nomination de M. Matthew Coleman en tant que membre du conseil de surveillance.			

### Déclaration de l'actionnaire

Le (la) soussigné(e) déclare par la présente que, conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, il (elle) n'a aucune question à poser aux membres du conseil de surveillance ou au commissaire aux comptes en rapport avec une proposition de l'ordre du jour susmentionné ou avec leur rapport.

Fait à .....

Le .....

Signature